



BASALTE VOLCANIQUE

Support de culture minéral pour aider à renforcer les capacités du sol grâce à sa forte valeur paramagnétique : 9000 μ CGS.

Rôles :

- Structure et régénère l'humus.
- Corrige les carences / est riche en minéraux et oligo-éléments.
- Contient de la silice, ce qui renforce les tissus des végétaux et la résistance naturelle aux maladies et attaques parasitaires.
- Est riche en magnésium, ce qui améliore les fonctions chlorophylliennes de la plante.
- Permet d'augmenter le paramagnétisme du sol. Plus un sol est paramagnétique, plus il est vivant.
- Permet de rétablir le pouvoir tampon du sol (pH, Redox, conductivité).
- Allège les sols trop lourds.
- Il permet la floculation des argiles compactées.
- Il augmente et stimule la vie microbiologique du sol.

Support de culture minéral.

Utilisable en **A**griculture **B**ioologique.

Mode d'emploi :

- Épandre au sol avant que sa température atteigne 12°C.
- Peut être utilisé pour enrichir un compost à raison de 3 à 5 kg/m³.
- Dosage moyen pour le sol : 20 à 50 g/m².
- Dosage pour sol fortement dégradé : 50 à 100 g/m².
- Il est recommandé de le mélanger avec du Biochar, du Lombricompost, du compost pour augmenter son potentiel agronomique.

Recommandation d'emploi :

- Respecter le mode d'emploi.
- Ne pas dépasser la dose préconisée.
- Ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux, et à l'écart des aliments et des boissons.

Stockage :

Conserver dans un endroit sec loin d'une source de chaleur est de lumière.





BASALTE VOLCANIQUE

Support de culture minéral.

Utilisable en **A**griculture **B**ioologique.

Composition :

- ① Roche volcanique (Basalte) finement broyée. Granulométrie 0,2 mm.
- ① Si : 42%, Fe : 12%, Ca : 10%, Mg : 9%.

Conditionnement :

- ① Sac de 6 kg, 10 kg, 20 kg, big-bag de 200 kg, 500 kg et 1 T, camion complet en palette de 1 T, camion vrac de 26 T.

Norme :

- ➔ Certifié NF U44-551 1.4
- ➔ Origine : Allemagne. Conditionné en Bretagne par ElemenTerre.
- ➔ Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE 889/2008.

